



PROTOCOLE D'ENSEIGNEMENT À DISTANCE

En raison de la pandémie du COVID-19, les cours dans les établissements scolaires ont été suspendus. Nous avons alors mis en place une plateforme d'enseignement à distance utilisant divers outils pour assurer la continuité pédagogique à nos élèves en tenant compte de leur âge.

Nous vous présentons les principales lignes directrices et ainsi en permettre un meilleur usage.

- **Fonctionnement général**

- De la PS jusqu'à CM2, la communication entre la famille et l'école se fera par l'intermédiaire de la direction, ou par le professeur titulaire de la classe, le professeur de la discipline, la psychologue, la psychopédagogue, l'assistant de vie scolaire, le professeur de FLE, d'ELE, avec les parents ou l'élève, selon le cas.
- De la 6ème à la Terminale, la communication se fera par l'intermédiaire de la direction, du professeur principal, du professeur de la discipline, du CPE ou d'un assistant de vie scolaire, de la psychologue avec l'élève ou ses parents selon le cas.

- **Rôles des divers membres de la communauté**

Le rôle des professeurs :

Il est essentiel pour guider les élèves dans leur apprentissage à la maison.

Il s'agit de :

- planifier le travail
- motiver les familles, parents et élèves, pour poursuivre l'apprentissage à la maison, en mettant en place une interaction constructive qui permettra d'aborder positivement, dans la mesure du possible, le processus de formation des élèves,
- susciter la collaboration des familles,
- s'assurer de la participation de tous les élèves aux activités proposées notamment aux visioconférences mises en place.

Le rôle des parents :

Ils se doivent de :

- maintenir une bonne communication avec le professeur titulaire de la classe, et les professeurs de discipline,
- stimuler l'apprentissage de leurs enfants, les motiver pour qu'ils réalisent les activités que les professeurs, et/ou l'établissement, mettent à leur disposition,
- établir avec eux les horaires pour le travail à la maison et s'assurer qu'ils les respectent,
- vérifier que leurs enfants sont présents aux visioconférences mises en place par les professeurs



Le rôle des parents du Secondaire.

En plus des obligations ci-dessus, ils doivent :

- veiller à l'utilisation convenable des outils technologiques qui doit toujours être en accord avec le Règlement intérieur du lycée,
- les aider à organiser leur travail en prenant en compte les durées indiquées et en préservant des intervalles de repos.

Le rôle des élèves du Secondaire.

Ils doivent :

- prendre le temps de réaliser les activités proposées par les enseignants,
- apprendre et consulter leurs professeurs en cas de doute,
- effectuer les travaux envoyés,
- être présents aux visioconférences proposées.

- **Outils qui favoriseront la continuité pédagogique à distance**

La continuité pédagogique à distance permettra de poursuivre les apprentissages et de garder le lien entre les élèves et l'école.

Elle utilise de nouveaux outils numériques qui facilitent la communication entre les professeurs et les familles (parents et/ou élèves).

Les outils utilisés sont, selon les niveaux : des communiqués institutionnels, des mails, Pronote, Google Class Room, des padlets, des visioconférences.

Ils permettent de fournir des activités, des cours, des exercices, mais aussi ils permettent de clarifier, expliquer, orienter et corriger et donc de maintenir le lien avec les élèves.

Ces outils ne doivent servir qu'à des fins pédagogiques.

- **Rencontres par visioconférence**

En règle générale, des horaires de coordination seront établis pour chaque cours (en classes entières ou en petits groupes) pour les visioconférences, si nécessaire, et ils seront communiqués au directeur du Cycle concerné.

Les règles d'usage de la caméra par les élèves lors de la visioconférence seront définies par le professeur organisateur dans le cadre de sa liberté pédagogique. Les élèves auront obligation de les respecter.

Ni les élèves, ni les parents ne peuvent utiliser les contenus – images ou autres – en dehors des cours par visioconférence, ni reproduire ou conserver pour eux-mêmes ou pour une utilisation ultérieure les images des participants à ces cours.

Tous les participants à la visioconférence doivent apparaître avec leur identité véritable.



Toute situation qui entrave ou perturbe le bon déroulement de la visioconférence doit être signalée au directeur du Cycle concerné.

Tous les membres de la communauté éducative s'engagent à maintenir lors de la continuité pédagogique à distance un comportement conforme au Règlement Intérieur (RI) de l'école: langage verbal ou écrit correct, respect du droit à l'image (**cf. Partie E du RI point 11**), respect des autres (**cf. Partie D du RI – point 1**), ne pas porter atteinte à l'intégrité d'un autre utilisateur ou à sa sensibilité (**cf. Annexe 10**).

En cas de manquement, les mesures prévues dans Règlement Intérieur de notre établissement s'appliqueront (**cf. partie G du RI**)

Dans le cadre de l'enseignement à distance, les photographies et/ou les vidéos envoyées par les élèves et leur famille pourront être publiées sur les réseaux sociaux et sur le site internet du lycée Antoine de Saint-Exupéry de Santiago.

Pour cette raison nous vous demandons de prendre des précautions pour que leur contenu soit apte à ces publications. Ainsi nous vous recommandons de chercher dans votre maison un espace avec un fond neutre au moment de vous connecter pour la visioconférence, ou la réalisation de la vidéo, afin de protéger votre vie privée.

- **Règles de bonne conduite pour l'utilisation des outils d'enseignement à distance**

Pour les élèves :

- Je ne publie que si je veux et si je suis d'accord.
- Quand je suis enregistré, je me présente avec une tenue appropriée et je parle clairement.
- Je suis responsable de ce que je dis et écris : j'utilise un langage poli quand je parle.
- Je ne fais pas de commentaires écrits sur le travail de mes camarades et je respecte leur travail. Je ne me moque pas.
- Je ne diffuse pas mon travail ou celui de mes camarades de classe en dehors des outils de travail collaboratif.

Pour les parents:

- La publication n'est pas obligatoire : un refus de publication peut être envoyé en même temps que la production vidéo ou audio transmise.
- Je m'assure que quand mon fils/fille est enregistré(e), il/elle a une tenue correcte et s'exprime clairement.
- Je supervise ce que dit et écrit mon fils/ma fille: il/elle doit utiliser un langage poli quand il s'exprime.
- Je m'assure que le « mail lafase » de mon enfant n'est utilisé qu'à des fins pédagogiques
- Je ne fais pas de commentaires, oraux ou écrits, sur le travail des élèves de la classe et je respecte leur travail, sans rien diffuser en dehors du domicile ou sur les réseaux sociaux.
- Je ne diffuse pas le travail de mon fils/fille ou celui d'un de ces camarades de classe en dehors des outils de travail collaboratif.